



## **SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL 2009**

Adopté par l'assemblée plénière du 20 janvier 2010, le 14<sup>e</sup> rapport annuel de l'Observatoire s'inscrit dans une démarche durable de prévention. Outre les tableaux 2008-2009 de nos bases permanentes de données que sont BAOBAC pour les accidents scolaires (page 123) et ESOPE pour la sécurité des bâtiments et équipements des collèges et lycées (page 93), ce rapport présente une dizaine de dossiers concernant différents cycles d'enseignement : les défibrillateurs automatisés externes dans les établissements (page 7), un premier bilan sur la question des ACMO suite aux transferts des agents techniques (page 13), la sécurité incendie (page 17), les machines outils dans les SEGPA des collèges (page 35), la sécurité dans les filières BTP des lycées professionnels (page 41), les diagnostics d'accessibilité dans les collèges (page 51) et l'enseignement supérieur (page 57), les plans particuliers de mise en sûreté dans les écoles (page 59) et un retour d'expérience à la suite de la tempête de janvier 2009 (page 71).

Deux documents d'aide et de conseils très novateurs y sont proposés : un guide pour la sécurité incendie dans les établissements d'enseignement agricole (page 19) et un guide d'accompagnement à l'utilisation des défibrillateurs (page 9). L'une des auditions dont il est rendu compte porte sur la question des diagnostics des sols potentiellement pollués dans les lieux accueillant des enfants et des adolescents (page 85). Voici sommairement exposés les enseignements les plus marquants de ce rapport de 145 pages.

### **LA BASE DE DONNÉES « ESOPE » (page 93)**

Cette base de données mise en œuvre depuis 2003 dans les collèges et lycées volontaires permet une évaluation précise au moyen de 338 questions dans les domaines de la sécurité incendie, des machines outils, des équipements sportifs, des activités expérimentales ou de la protection face aux risques majeurs. Elle donne aux établissements la possibilité de suivre régulièrement leur tableau de bord et permet une analyse d'ensemble fiable des indicateurs de la sécurité.

5 458 établissements sont enregistrés en 2009 dans cette base, soit environ 10% de plus que l'an dernier, conférant aux résultats un caractère parfaitement représentatif de l'ensemble du second degré.

Il convient néanmoins de souligner les fortes disparités entre académies dans les taux de réponse qui vont en métropole de 32% dans l'académie de Dijon à plus du double (71%) dans l'académie de Rouen. Les résultats variant relativement peu d'une année sur l'autre, leur analyse détaillée se faisant sur des périodes triennales, nous aurons un rapport détaillé à ce sujet en décembre 2010. Mais en l'état des données actuelles, plusieurs constantes peuvent être dégagées.

### **La sécurité incendie (page 97)**

Le lycée reste le niveau de scolarité où le taux d'avis défavorables des commissions de sécurité est le plus important, avec 12,8%, contre 6,2% dans les collèges. Ceci s'explique par la plus grande complexité des bâtiments accueillant plus d'élèves dans l'ensemble et pourvus dans certains cas d'un internat qui entraîne une vigilance accrue de la part des commissions. Les maîtres d'ouvrage faisant dans la plupart des cas diligence pour se conformer aux prescriptions, ces avis défavorables sont levés assez rapidement.

Une grande partie des prescriptions sont liées aux installations techniques. Concernant le registre de sécurité incendie, sa présence et sa tenue sont majoritairement acquises. Il est par contre préoccupant de constater que 25% des collèges et 30% des lycées ne font pas les deux exercices minimum d'évacuation exigés par la réglementation. Autre constat, les exercices de nuit ne sont quasiment jamais réalisés entre 0 et 4 heures du matin, moment le plus difficile pour leur organisation, mais aussi le plus pertinent.

### **Sécurité, santé, hygiène (page 100)**

1 établissement sur 2 ayant répondu à l'enquête ne dispose pas de registre de signalement d'un danger grave et imminent et 1 établissement sur 3 n'a pas mis en place de registre d'hygiène et de sécurité. Il est également préoccupant de constater une trop faible évolution concernant le document unique d'évaluation des risques (37,1%) pourtant obligatoire dans chaque établissement.

### **Les risques majeurs (page 121)**

La connaissance des risques progresse d'année en année. Près de 7 établissements sur 10 sont informés des dangers auxquels ils sont exposés. Les plans particuliers de mise en sûreté sont préparés dans 51% des collèges ayant répondu et 40% des lycées. Les exercices de mise en sûreté demeurent très en retrait avec 13,8% des collèges et 8,6% des lycées.

## **LA BASE DE DONNÉES « BAOBAC » (page 123)**

Pour l'année 2008-2009, la base étudiée montre une stabilité dans les grandes tendances et notamment en termes de fréquence des accidents qui augmente avec l'âge. Les garçons ont toujours proportionnellement beaucoup plus d'accidents que les filles à tous les niveaux de scolarité. Dans le premier degré, plus de trois quarts des accidents ont lieu dans la cour de récréation et entraînent des lésions majoritairement à la tête (face, dents...). Dans le second degré, l'enseignement de l'EPS normalement générateur de risques, est l'activité où surviennent le plus d'accidents. L'Observatoire a encore relevé des accidents mortels (page 128) parmi lesquels certains ont pour origine un malaise cardiaque. Ce constat renforce la nécessité d'installer des défibrillateurs automatisés externes dans les établissements d'enseignement.

## **LES DOSSIERS 2009**

### **Le guide d'accompagnement à l'utilisation des défibrillateurs (page 7)**

Ce guide validé par le président du conseil français de réanimation cardio-vasculaire a fait l'objet d'un important travail pluridisciplinaire associant le ministère de la santé. La mise à disposition du défibrillateur automatisé externe nous est apparue primordiale dans tous les lieux de vie scolaire. Elle doit s'accompagner d'un apprentissage simple d'environ une heure par groupes de 12 personnes, réalisé par les formateurs en premiers secours. Le guide qui est téléchargeable devrait être adressé aux établissements au cours du premier trimestre 2010.

### **Diagnostics d'accessibilité dans les collèges (page 51)**

L'enquête a obtenu une réponse exploitable de 67 départements. Les 2/3 ont choisi un prestataire unique et les bureaux d'études retenus sont en règle générale pluridisciplinaires avec architecte et contrôleur technique. Dans la moitié des cas, c'est l'approche technique qui l'emporte plus que la qualité d'usage et les personnes en situation de handicap ne paraissent pas suffisamment associées. La programmation pluriannuelle des travaux, en raison des premières estimations élevées, nécessite d'alerter sur l'urgence de la réalisation des diagnostics. La prise en compte de la sécurité incendie dans l'accessibilité va devoir se faire depuis la parution de nouveaux textes intégrant la notion d'évacuation différée à laquelle l'Observatoire a beaucoup contribué (pages 17 et 47). La plupart des Conseils généraux n'ont pas encore repris cette dimension à leur compte dans les diagnostics.

### **Diagnostics d'accessibilité dans l'enseignement supérieur (page 57)**

Finalisé dès 2008, le cahier des charges avait opté pour un diagnostic réalisé en externe et prend en compte tous les types de handicaps. L'accessibilité urbaine du campus, de l'entrée et de chacun des bâtiments et de tous les niveaux fait l'objet d'une première phase, précédant les préconisations de travaux en cohérence avec le plan de sécurité et débouchant sur une estimation chiffrée. Les experts de l'accueil des étudiants handicapés sont associés. Le suivi des diagnostics se fait au moyen d'une base de données comportant le périmètre, le calendrier d'exécution, le bureau d'études retenu et le montant. En décembre 2009, 140 établissements sur 150 avaient répondu. 81% indiquaient qu'il était en cours ou réalisé.

### **Les machines-outils dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) des collèges (page 35)**

Sur les 48 départements gérant 596 collèges comprenant une SEGPA, la moitié a réalisé l'inventaire des matériels. Il apparaît une préoccupation sérieuse vis-à-vis des conditions de sécurité des élèves. Les conditions des installations sanitaires sont dans 84% des cas convenables, mais la mise en conformité des matériels utilisés conserve d'importantes marges de progrès. Là comme dans les autres secteurs d'enseignement, il conviendra d'encourager les politiques de prévention par la formation des élèves et des personnels, notamment dans les champs de pré-qualification.

### **La sécurité dans les filières bâtiment et travaux publics (BTP) des lycées professionnels (page 41)**

Il apparaît que les risques élevés d'accidents y sont liés en particulier aux chutes, à la manutention, à la manipulation de produits toxiques ou à l'utilisation de machines dangereuses. Les élèves doivent être préparés aux risques professionnels dans le cadre de l'enseignement, aussi bien en atelier qu'en stages en entreprises. Parmi les recommandations figure la nécessité de réaliser le document unique mobilisant l'ensemble du personnel avec un souci de cohérence entre les ateliers et l'ensemble de l'établissement.

### **Premier bilan du transfert des agents techniques : le cas des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) (page 13)**

La proportion d'établissements sans ACMO, de même que celle des ACMO sans formation initiale ou continue suffisantes tend malheureusement à s'accroître. 65% n'ont pas de lettre de mission et dans 70% des cas, le temps dégagé pour cette mission est quasi inexistant. 47 départements et 16 régions ont répondu à l'enquête. Il apparaît que la question des ACMO est encore mal prise en compte et que leur nombre lui-même n'est pas correctement appréhendé. Une clarification des responsabilités entre l'établissement public local d'enseignement (EPL) et la collectivité paraît indispensable.

## **Le risque incendie dans les établissements d'enseignement agricole (page 17)**

Le guide élaboré à partir d'enquêtes et de visites sur le terrain apporte des réponses aux responsables confrontés à des réglementations complexes. Après avoir rappelé les particularités de l'enseignement agricole et rendu compte des constats de l'Observatoire qui appellent un certain nombre de recommandations, il présente des fiches pratiques détaillant la réglementation dans les différents types de locaux. La fiche prévention incendie (page 34) présente notamment la question des installations techniques, du potentiel calorifique, des produits dangereux et des travaux avec points chauds. L'évacuation des occupants, la limitation de la propagation du feu et la facilitation de l'intervention des secours donnent lieu également à des recommandations précises.

## **Les risques majeurs (page 59)**

La 4ème enquête sur les Plans Particuliers de Mise en Sûreté dans le premier degré (page 59), menée auprès des inspections académiques, confirme la progression de la mise en place des PPMS dans les écoles publiques et note les efforts, qui sont à poursuivre, dans les établissements privés sous contrat. Les exercices de simulation restent insuffisants même s'ils sont en augmentation constante. Une analyse des stratégies d'accompagnement pour mobiliser tous les acteurs dans les académies complète ce dossier (page 67).

L'Observatoire a également initié en relation étroite avec le rectorat de Bordeaux un retour d'expérience après les tempêtes de janvier 2009 dans le Sud Ouest (page 71). La séance de travail qui a rassemblé autour du recteur l'ensemble des services académiques et les centres opérationnels départementaux a mis l'accent sur la nécessité de poursuivre les efforts pour mieux se préparer à la gestion des catastrophes majeures. Dans le compte rendu apparaissent toutes les opérations de la chaîne d'intervention, depuis le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises, les centres départementaux, les sous-préfectures, les communes, en liaison étroite avec les services académiques. Est ressortie l'attention particulière à apporter aux dispositifs des fins de semaine et jours qui précèdent les rentrées de congés scolaires.